

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE
L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE
DU 2 DECEMBRE 1999**

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 2 Décembre 1999 à 15 heures dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur GRAVEZ, Secrétaire Général de l'IRA de Lille
- Monsieur LINDITCH, Directeur de l'IPAG
- Monsieur MOREAU, Directeur des Etudes de l'IPAG
- Monsieur DELHAYE, Attaché principal de la Sous-Préfecture de Valenciennes, représentant Monsieur le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur DUEE, Chef de Bureau, représentant Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur FLOURET, Directeur Divisionnaire, représentant Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur VANHEEGHE, Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de Valenciennes, représentant Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur BONDUELLE, Enseignant
- Monsieur RAFIDIARIMANDA, Enseignant
- Madame DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur METAY, Secrétaire d'Administration
- Monsieur BOURLEAU, Etudiant
- Monsieur FAUQUENOY, Etudiant
- Mademoiselle KHALID, Etudiante

- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Vice-Président chargé de la politique financière, de l'administration et des statuts
- Mademoiselle DEVALLEZ, Attachée d'Administration

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur GRAVEZ
- Monsieur CMIEL à Monsieur RAFIDIARIMANDA
- Monsieur PERTEK à Monsieur LINDITCH
- Mademoiselle DHAINAUT à Monsieur FAUQUENOY

Etaient excusés :

- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur le Vice-Président chargé de la formation continue

Monsieur MOREAU rend un vibrant hommage à Monsieur Philippe GEORGES, disparu cet été. Il rappelle que Monsieur GEORGES, en sa qualité de Directeur de l'IRA de Lille, présidait le Conseil de l'Institut depuis la création de l'IPAG en 1986. Durant la vingtaine de réunions qu'il a présidées, Monsieur GEORGES a toujours soutenu les activités de l'Institut et apporté de précieuses informations pour son développement. En outre, Monsieur GEORGES présentait chaque année les concours des IRA aux candidats de l'IPAG.

Monsieur LINDITCH évoque également la dimension exceptionnelle du défunt. Monsieur MOREAU propose au Conseil d'attendre que la nouvelle Directrice de l'IRA de Lille prenne ses fonctions pour procéder à l'élection du nouveau Président du Conseil de l'IPAG. Cette élection interviendrait en Juin 2000, lors de la prochaine réunion.

Monsieur GRAVEZ accepte de présider l'actuelle séance.

1) Examen du compte-rendu de la réunion du Conseil de l'IPAG du 18 Juin 1999.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Rapport sur la rentrée 1999.

Monsieur MOREAU livre d'abord des informations relatives aux résultats obtenus à différents examens et concours.

Le diplôme de la Licence d'Administration Publique a été délivré à 58 étudiants et ce chiffre témoigne d'une très sensible augmentation, puisque l'an dernier 47 réussites avaient été comptabilisées. Il convient d'ajouter à ce résultat 4 admis en deuxième demi-année. Monsieur MOREAU fait également état de 43 admis en Diplôme d'Administration Générale. Ce diplôme d'Université est apprécié par les étudiants et connaît un taux de réussite intéressant.

S'agissant des résultats aux concours administratifs, Monsieur MOREAU ne dispose pas de statistiques exhaustives et il rappelle tout d'abord les résultats enregistrés aux derniers concours des Instituts Régionaux d'Administration : 15 admissibles, 6 admis sur liste principale et 6 autres sur liste complémentaire au concours externe (en définitive, 10 étudiants ont été admis); 1 admis au troisième concours et 2 admis au concours interne. Monsieur MOREAU souligne la qualité des résultats obtenus par les candidats de l'Institut au concours externe.

Puis il mentionne d'autres résultats appréciables : 2 admis au concours d'Inspecteur des Impôts et 4 admis au concours d'Inspecteur du Trésor, notamment, mais également 9 admis au concours de Secrétaire Administratif de l'Equipement.

L'admission au concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature n'est pas encore prononcée, mais 2 étudiants de l'Institut sont admissibles. Globalement, Monsieur MOREAU fait état de 66 admissibles et de 46 admis à différents concours externes des catégories A et B, chiffres non exhaustifs compte tenu de la difficulté de connaître les résultats de tous les concours.

Après avoir présenté ces statistiques, Monsieur MOREAU expose les modalités de la rentrée 1999 et il passe en revue les formations de l'Institut.

a) La Licence d'Administration Publique.

Seule formation jusqu'à présent sanctionnée par un diplôme national, la Licence d'Administration Publique a attiré cette année 374 candidatures alors que 550 retraits de dossier avaient été effectués. 275 candidats ont été admis auxquels il faut ajouter 39 candidats en préparation non diplômante aux concours de catégorie A qui ont été orientés vers la LAP.

En définitive, 314 étudiants ont été admis et **222 se sont inscrits en LAP** (au lieu de 211 l'an dernier, soit une augmentation de 12%, le taux d'inscription ayant été plus élevé que prévu). L'origine des diplômés fait apparaître, parmi les étudiants engagés dans un cycle long, la prédominance des littéraires et notamment des historiens. On dénombre en effet 30 Maîtrises, dont 10 Maîtrises d'Histoire, 4 Maîtrises d'Economie mais seulement 3 Maîtrises en Droit, 50 Licences, dont 18 Licences d'Histoire, 8 Licences de Langues et 5 Licences en Droit, 45 titulaires d'un DEUG dont 10 DEUG mention Droit, 4 DEUG mention AES et 23 DEUG ayant une formation littéraire (9 DEUG d'Anglais, 8 DEUG d'Histoire, 6 DEUG de Lettres Modernes). S'y ajoutent 35 titulaires d'un DUT, 39 d'un BTS et 23 titulaires du Diplôme d'Administration Générale. Monsieur MOREAU constate que, de plus en plus souvent, ces derniers poursuivent leurs études en LAP et il remarque que 11 de ces 23 étudiants ne possédaient pas un diplôme de niveau Bac+2 à leur entrée en DAG. Une équivalence leur a donc été accordée pour s'inscrire en LAP. Il sera intéressant de suivre leurs résultats : s'ils sont corrects, il sera prouvé que le DAG remplit très bien sa mission

de réorientation et de remise à niveau d'étudiants qui sont en situation d'échec, mission que ce diplôme paraît assumer de mieux en mieux depuis sa création.

b) La préparation non diplômante aux concours de catégorie A.

Après que 132 dossiers aient été retirés, 118 candidatures ont été enregistrées et 61 candidats ont été admis (auxquels il convient d'ajouter 9 candidats en préparation aux grands concours qui ont été réorientés vers cette préparation aux concours de catégorie A). Le nombre définitif d'inscrits dans la formation s'élève à 50. Par ailleurs, 16 candidats ont été orientés vers la préparation aux grands concours et 39 vers la LAP.

Le nombre des inscrits est en hausse sensible (+35% par rapport à la rentrée 1998), cette augmentation s'expliquant en partie par la mise en place d'une formation spécifique pour les étudiants diplômés de la LAP, pour lesquels un groupe a été spécialement constitué afin de compléter et d'approfondir la formation qu'ils avaient reçue en Licence d'Administration Publique. Outre ces 22 diplômés de la Licence d'Administration Publique on trouve 24 Maîtrises, dont 19 Maîtrises en Droit.

c) La préparation aux grands concours administratifs.

67 dossiers ont été retirés et 55 ont été déposés. A ces 55 candidats s'ajoutent les 16 étudiants orientés vers cette formation après une candidature initiale en préparation aux concours de catégorie A. A l'inverse, cette formation a accueilli 9 candidats en préparation aux grands concours. En définitive, 62 candidats ont été admis et **47 se sont inscrits** (soit une augmentation de 12%), parmi lesquels on dénombre 13 titulaires d'un DEA ou d'un DESS, 27 Maîtrises (dont 22 Maîtrises en Droit), 6 Licences (dont 2 Licences d'Administration Publique), 1 diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille.

Il apparaît que 6 étudiants seulement ont fait leurs études à Valenciennes, alors que **14 viennent des universités lilloises et 10 de l'Université d'Artois** (6 de Douai et 4 d'Arras). S'y ajoutent, en outre, 3 étudiants de l'Université de Reims et 2 de celle de Bordeaux. La plupart de ces étudiants ont reçu une formation juridique et la grande diversité de leurs universités d'origine témoigne de l'attractivité de la préparation.

Quant aux concours préparés, celui de l'Ecole Nationale de la Magistrature recueille la faveur d'une majorité des étudiants : 16 déclarent le préparer en priorité. Par ailleurs, 8 étudiants expriment en premier choix la préparation du concours du Centre National d'Etudes Supérieures de Sécurité Sociale, 4 celle du concours de Commissaire de Police, 3 celle du concours de Directeur d'Hôpital et 3 autres étudiants celle du concours d'Attaché territorial.

La très grande majorité des étudiants inscrits dans la formation préparent plusieurs concours et le recensement des trois premiers choix donne les résultats suivants : 19 choix pour le concours de l'ENM, 16 choix pour le concours de Commissaire de Police, 15 choix pour le concours du CNESSS, 12 choix pour le concours des IRA, 7 choix pour le concours d'Attaché territorial, 5 choix pour le concours d'Inspecteur des Impôts et 5 choix aussi pour le concours d'Inspecteur des Douanes.

Monsieur MOREAU observe que, par rapport à l'an dernier, les préférences exprimées par les étudiants sont plus éclectiques.

d) Le Diplôme d'Administration Générale.

Cette formation qui prépare aux concours de catégorie B a suscité 212 retraits de dossier et 164 candidatures. Sur les 117 admis, 90 se sont inscrits. Il faut y ajouter 37 inscriptions de candidats en Licence d'Administration Publique orientés vers le Diplôme d'Administration Générale (la proposition avait été adressée à 73 candidats) et 2 inscriptions en deuxième demi-année.

Parmi ces **129 inscrits** (123 en 1998), on relève 6 Maîtrises, 20 titulaires d'une Licence (12 littéraires, 4 scientifiques, 2 Licences en Droit, 1 Licence en Sciences Economiques et 1 Licence d'Administration Publique), 11 DEUG (5 littéraires), 4 "Bac+2 divers", 12 DUT (dont 3 DUT "Gestion des Entreprises et des Administrations"), 33 BTS (dont 14 BTS "Assistant de Direction", 8 BTS "Action Commerciale" et 6 BTS "Comptabilité-Gestion"), 28 "Niveau Bac+2" (dont 10 "Niveau DEUG de Droit"), 2 "Bac+1" et 13 "Niveau Bac+1".

e) La préparation aux concours internes.

47 fonctionnaires ont retiré un dossier et jusqu'à présent **32 se sont inscrits**. Les représentants de la Fonction Publique de l'Etat sont majoritaires (au nombre de 20). L'Education Nationale est, comme à l'ordinaire, l'administration la plus représentée (9 fonctionnaires) et on

relève aussi la présence de 2 agents du Ministère de l'Economie et des Finances. La Fonction Publique hospitalière compte 7 représentants, ce qui est remarquable, alors même que ces agents doivent acquitter des frais de formation particuliers. En revanche, un seul agent est inscrit, cette année, dans la préparation au concours interne du CNESSS.

Monsieur MOREAU conclut son exposé en dressant un bilan général : 1008 dossiers de candidature dans les diverses formations de l'Institut ont été retirés, 743 candidatures aux concours externes ont été examinées, **458 inscriptions** (au lieu de 408 l'an dernier, soit une augmentation de 12%) ont été enregistrées (avec celles des fonctionnaires on atteint le chiffre de **490 inscriptions**).

Par ailleurs, Monsieur MOREAU rappelle que le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG a entrepris des démarches auprès du Ministère pour améliorer le régime des bourses de service public (leur nombre n'est pas encore fixé pour cette année, l'an dernier 24 bourses sur 89 demandes recevables avaient été accordées aux étudiants inscrits à l'IPAG de Valenciennes). Le Bureau souhaite en effet que ces bourses bénéficient d'une dotation spécifique : actuellement une enveloppe globale accordée aux CROUS sert à financer tout à la fois les bourses de service public, celles d'agrégation et celles de troisième cycle. Or, généralement, la répartition ne favorise pas les IPAG.

En Juin dernier, lors d'un entretien avec Madame DEMICHEL, Directrice de l'Enseignement Supérieur, Monsieur MOREAU a de nouveau évoqué le problème. Faisant suite à la suggestion de Madame DEMICHEL, Monsieur MOREAU a rédigé une note récapitulative, dans laquelle sont formulés trois souhaits : la création d'une dotation spécifique, une meilleure définition des critères d'attribution et la possibilité d'accorder ces bourses pour deux années d'affilée (compte tenu de la difficulté des concours et de la longueur des délais qui précèdent la nomination des lauréats). Dans sa réponse, Madame DEMICHEL s'engage seulement à attirer l'attention des Recteurs sur la nécessité de procéder à une répartition plus équitable de la dotation globale.

3) Informations sur les projets de diplôme et sur les financements des IPAG.

Monsieur MOREAU rappelle que les projets de Maîtrise d'Administration Publique et de DESS ont connu de nombreux avatars. En Juin 1999, lors d'un entretien avec le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG, Madame DEMICHEL s'était engagée à soutenir le projet de MAP et, de fait, elle adressa, le 23 Juin 1999, une note aux Présidents des Universités, les informant que le Ministère envisageait l'habilitation des MAP à la rentrée 2000. Elle annonçait que des arrêtés particuliers seraient pris pour chaque Université habilitée. Dans la même note, Madame DEMICHEL soulignait la considérable revalorisation du financement de la LAP dans le cadre des normes SAN REMO et elle rappelait que les préparations non diplômantes bénéficiaient elles aussi, bien qu'à un niveau moindre, de ce financement.

Le 10 Septembre, le Bureau de la Conférence était reçu par Monsieur CLAVERANNE, Conseiller de Madame DEMICHEL, et par Monsieur GASQUET, Chef du Bureau des Formations, lesquels confirmèrent les propos de Madame DEMICHEL au sujet du possible abandon du projet de DESS. En revanche, les représentants du Ministère évoquèrent un changement dans la procédure d'habilitation des MAP : un arrêté général (et non plus des arrêtés particuliers) serait soumis avant la fin de l'année au CNESER et le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG-CPAG était invité à faire des propositions au Ministère quant à son contenu.

Le 23 Septembre, lors d'un second entretien, le Bureau défendit devant Monsieur GASQUET le maintien du régime actuel de la Licence d'Administration Publique, très bien adapté à la finalité de ce diplôme, l'application de la réforme BAYROU n'étant pas souhaitée. Un projet de texte relatif à la MAP a été communiqué au Ministère. A l'invitation du Bureau des Formations, Monsieur MOREAU a élaboré des propositions d'exposé des motifs en vue de la présentation du projet de MAP au CNESER.

S'agissant du financement de la préparation aux concours internes, le Bureau a été reçu le 9 Septembre 1999 par Monsieur FRATACCI, Directeur, Adjoint au Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique. Le calcul de la dotation accordée par le Ministère de la Fonction Publique continuera de s'effectuer sur la base d'un montant (trop modeste) de 2200 F par agent de l'Etat inscrit dans la formation. D'autre part, la Direction Générale envisage de déconcentrer les crédits, ce qui inquiète le Bureau car les relations des IPAG avec les Préfets de Région et les Délégués Interministériels à la Formation sont le plus souvent inexistantes. Le Ministère souhaite également instaurer un cahier des charges destiné à améliorer le processus de

suivi des fonctionnaires, en termes de résultats aux concours. Le Bureau a alors mis en avant les difficultés rencontrées par les agents publics pour obtenir des congés de formation et la nécessité qu'ils éprouvent bien souvent d'étaler la préparation sur deux ans.

Enfin, le Ministère envisage de modifier le régime de la scolarité des IRA, ce que confirme Monsieur GRAVEZ : une réflexion est en cours afin de mettre l'accent sur l'aspect pratique de la formation. Monsieur MOREAU précise que le Bureau de la Conférence espère être associé à l'élaboration de cette réforme. Monsieur GRAVEZ annonce, en outre, qu'une indemnité forfaitaire de 1200 F vient d'être accordée aux élèves des IRA lauréats du concours interne ou du troisième concours. En effet, bien souvent, les fonctionnaires sont lésés financièrement lorsqu'ils entament leur année de formation et cette indemnité constitue pour eux une compensation.

Par ailleurs, Monsieur MOREAU informe le Conseil que la Région ne finance plus, cette année, la préparation des demandeurs d'emploi aux concours de catégorie B.

4) Examen du projet de Maîtrise d'Administration Publique.

Monsieur MOREAU explique que le choix d'un arrêté général et non plus d'arrêtés particuliers implique de se conformer aux textes généraux qui régissent les Maîtrises. En conséquence, le Bureau a dû augmenter le volume horaire global de la Maîtrise d'Administration Publique, qui passe de 300 à 500 heures.

Néanmoins, les mêmes principes étant retenus, le projet actuel est très proche du précédent : pluridisciplinarité, approfondissement des disciplines dispensées en Licence d'Administration Publique, développement des "techniques d'information et de communication" (langue étrangère et nouvelles technologies de l'information), organisation des enseignements sous la forme de séminaires (et non de cours) et de conférences de méthode. Ces choix pédagogiques sont justifiés par la solide formation des étudiants qui s'inscriront dans la formation : les titulaires de la Licence d'Administration Publique seront admis de plein droit, les autres places disponibles seront offertes à des étudiants sélectionnés par une Commission. La seule véritable nouveauté réside dans l'ajout d'un enseignement intitulé "Gestion des Organisations Publiques", qui est couplé avec les Finances Publiques au sein de l'unité d'enseignement n°6.

Cependant, le modèle de la maquette est modifié : des précisions supplémentaires sont demandées, en particulier un résumé des programmes et la répartition détaillée des enseignements entre les intervenants.

Bien entendu, le nouveau projet de MAP comme le précédent ne peut être soustrait à l'application de la réforme BAYROU, ce qui, selon Monsieur MOREAU, est regrettable car, on le sait, cette réforme est inadaptée à l'esprit de la préparation des concours.

Le projet de MAP est adopté à l'unanimité.

5) Examen du projet de budget initial de l'année 2000.

Monsieur MOREAU présente le projet.

Le budget initial est en légère diminution car l'augmentation des crédits de la Formation Initiale ne peut compenser la baisse importante des recettes de Formation Continue. L'Université s'efforce de répercuter l'amélioration du financement de la Licence d'Administration Publique, mais le tableau reproduisant la Dotation Globale de Fonctionnement fait apparaître que l'IPAG ne perçoit encore que 74% de sa dotation théorique. La dotation forfaitaire annuelle de 200 000 F (qui sert à financer les préparations non diplômantes) est reconduite, mais cette année elle subit un prélèvement de 5% afin de permettre à l'Université de compléter le financement de ses services généraux. Ce prélèvement est d'ailleurs appliqué à chaque composante de l'Université qui perçoit une subvention contractuelle.

En effet, explique Monsieur GAUDIER, la dotation globale de l'Université, attribuée par le Ministère en fonction du nombre d'étudiants inscrits, est en diminution de 900 000 F car le Ministère, estimant que l'Université de Valenciennes est surdotée, réduit progressivement son montant. Cette réduction de 900 000 F a été répercutée à hauteur de 700 000 F sur les Services Généraux et à hauteur de 200 000 F sur les composantes. Pourtant, souligne Monsieur GAUDIER, l'IPAG ne fait pas les frais de la baisse du budget de l'Université puisque sa dotation totale augmente de 200 000 F.

Monsieur MOREAU précise que l'Institut finance cette année intégralement la préparation aux grands concours administratifs, y compris l'option de l'Ecole Nationale de la Magistrature qui était, jusqu'à présent, prise en charge par la Faculté de Droit.

Le projet de budget initial est adopté à l'unanimité.

6) Examen du projet de subvention à l'Association des étudiants de l'IPAG.

Monsieur MOREAU propose une subvention de 10000 F.

Monsieur BOURLEAU, Président de l'Association, explique que son désir est de fonder une Association des anciens étudiants de l'IPAG : ces derniers pourraient transmettre de précieux conseils aux étudiants actuellement inscrits. Il espère également créer un site Internet qui constituerait un lien entre les formations de l'Institut et un certain nombre d'entreprises qui sont à la recherche de personnel administratif.

Monsieur MOREAU trouve séduisant le projet de création d'une association d'anciens étudiants.

La subvention de 10000 F est adoptée à l'unanimité.

7) Examen des modalités de versement des frais de dossier.

Monsieur MOREAU rappelle que les frais de dossier exigés pour candidater aux différentes formations de l'Institut s'élèvent à 150 F, mais que, les candidats doivent acquitter un acompte de 50 F lors du retrait du dossier. Cette mesure avait été prise pour éviter de trop nombreux retraits effectués par des étudiants non motivés, mais elle a suscité quelques réticences au sein du Conseil d'Administration de l'Université.

A l'usage, il s'avère que les candidats ne sont pas toujours suffisamment informés et demandent par écrit l'envoi d'un dossier d'inscription sans joindre l'acompte de 50 F. D'autre part, les chèques étant plus nombreux, leur gestion est lourde.

Monsieur MOREAU propose donc la suppression de l'acompte et le versement de la totalité des frais lors du dépôt du dossier, leur montant restant fixé à 150 F.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8) Election du Directeur.

Monsieur LINDITCH explique qu'il est sur le départ, devant rejoindre l'Université de Toulon. Monsieur MOREAU se porte candidat à la succession et il est élu à l'unanimité.

9) Questions diverses.

a) Attribution de postes en personnel administratif à l'IPAG.

Monsieur MOREAU annonce que l'Institut bénéficie de la présence d'un Aide-Educateur affecté au Centre de Documentation, lequel est désormais ouvert en continu. Le maintien du poste de CES reste justifié, car en l'absence d'un personnel de catégorie C, cette CES est indispensable pour décharger les SASU d'une partie de leurs tâches.

b) Attribution de postes en personnel enseignant à l'IPAG.

L'Université a classé au premier rang dans sa liste interclassée la demande de création d'un poste de Maître de Conférences de Droit Public à l'IPAG. Monsieur MOREAU rappelle que l'an dernier cette demande avait été classée en treizième position et que l'Université avait obtenu 12 postes.

Monsieur GAUDIER informe le Conseil que l'Université disposera à la rentrée prochaine d'au moins 6 nouveaux postes et que, dès lors, la demande formulée par l'IPAG devrait très certainement être satisfaite.

Monsieur MOREAU ajoute que la création d'un poste de PRAG en Lettres Modernes serait très utile, en particulier dans le cadre du Diplôme d'Administration Générale, mais selon Monsieur GAUDIER le Ministère n'envisage plus des attributions de postes du second degré dans les Universités, sauf circonstances exceptionnelles.

c) Eventuelle création d'un Institut d'Etudes Judiciaires par la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion.

Monsieur MOREAU s'étonne d'avoir appris tardivement l'existence d'un tel projet qui, s'il devait aboutir, pourrait remettre en cause la préparation au concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature organisée par l'IPAG. Or, les candidats sont de plus en plus sélectionnés et l'IPAG

cette année peut se flatter d'avoir obtenu 2 admissibles. Cependant, Monsieur DEFOSSEZ, doyen de la Faculté de Droit, conscient de la qualité de la formation proposée par l'IPAG, a déclaré vouloir s'orienter vers la création d'un IEJ exclusivement destiné à la préparation du concours d'avocat et qui serait mis en place seulement à la rentrée 2001. Cette intention ne dissipe pas totalement les inquiétudes de Monsieur MOREAU, car la vocation d'un IEJ est de préparer à la fois aux concours de la Magistrature et du Barreau et les étudiants risquent de réclamer la concentration des deux préparations au sein d'un même Institut.

Monsieur MOREAU craint d'être mis devant le fait accompli : l'ouverture d'un IEJ à l'origine spécialisé mais susceptible d'étendre le champ de ses compétences. Dans cette hypothèse, il y aurait concurrence entre les deux Instituts, l'option ENM étant indispensable à l'équilibre général de la préparation aux grands concours.

Monsieur GRAVEZ fait état d'une baisse de 10% du nombre de postes proposés au concours externe des IRA. Il ignore si cette diminution sera passagère ou si elle sera confirmée dans les prochaines années.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GRAVEZ lève la séance à 17h17.